

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Faye Landry-Laurin

<https://www.cadre21.org/membres/082514e76e7569cec7d154fa>

Date d'obtention : 2023-11-30 20:10:20

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La première étape consiste à parler avec l'auteur du signalement même si ce n'est pas la personne qui est impliquée dans le sexto. La deuxième étape, nous devons remplir la grille d'évaluation qui va nous permettre de voir la gravité et l'étendue de la situation. Elle va nous permettre de voir les intentions du partage (est-ce pour causer du tort ou non). La troisième étape : nous devons rencontrer les autres personnes qui sont impliquées dans le sexto sans être l'instigateur. Nous devons compléter la grille d'évaluation. En tout temps on demande de ne pas parler de la situation pour pouvoir garder la confidentialité pour les élèves impliqués. La dernière étape, demander la version à l'instigateur pour pouvoir mieux déterminer si c'est une intention impulsive ou intention malveillante. Dans le cas d'une intention impulsive, nous devons suivre le protocole sexto et aviser les policiers à la fin de l'intervention. Dans le cas d'une intention malveillante, dès qu'on le pense nous devons contacter le service de police pour qu'il prenne la suite.

Lors qu'on a des raisons de croire que des images de pornographie juvénile, nous devons saisir les téléphones et les mettre dans les sacs fournis dans la trousse.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens qu'en tout temps nous devons évaluer la situation avec la grille d'évaluation pour nous permettre de mieux évaluer la situation. Malgré le fait qu'un adulte ait été impliqué (dans la mise en situation 3), tout le début du protocole sexto a été utilisé. Pour finir que d'autres élèves étaient impliqués. Si nous suivons le protocole sexto, nous allons avoir les éléments importants.

Dans la mise en situation 1, c'est son amie qui a dénoncé la situation, je retiens cependant que nous devons faire la grille d'évaluation avec elle dès le début.

Dans les 3 mises en situations la grille a permis de prendre des "chemins" différents mais qui ont permis de se transmettre toutes les informations pertinentes et de faire un travail efficace pour permettre le plus possible à la non divulgation de photo/vidéo.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

À l'étape 2 : évaluer l'incident, le moment de savoir dans quel contexte ainsi que la nature de la prise de la photo. Je trouve que s'est très indiscret que j'ai l'impression d'aller dans la vie privée de l'élève se qui me met très mal à l'aise. Cependant, je comprends que c'est une étape importante et elle permet de voir l'ampleur de la distribution. De nos jours, avec tous les réseaux sociaux que les élèves ont, l'urgence d'agir vite est importante. Tout se propage rapidement et va être de difficile à arrêter. L'amorce et le contexte sont pour ma part , la plus délicate, puisque j'ai l'impression de franchir une ligne que je ne devrais pas franchir avec mes élèves.